



Communiqué de presse

du SNES-FSU 73

Pour l'année 2025, le Conseil départemental de la Savoie avait fait le choix de ne pas financer les activités pédagogiques des collèges, en donnant l'injonction aux établissements de pas utiliser les dotations pour ce qui est pourtant le cœur de notre activité, la pédagogie.

17 collèges sur les 38 du département avaient souverainement fait usage des dotations pour assurer le fonctionnement normal des EPLE, et suite à la contestation de ces décisions par le CD73, avaient été placés en « règlement conjoint » : arbitrage entre le rectorat et la collectivité territoriale.

La Chambre Régionale des Comptes a statué que la dotation de la collectivité devait financer les supports relevant de leurs compétences c'est-à-dire l'administratif et la logistique. Mais elle a aussi ajouté que : « si les dispositions de l'article L. 211-8 du code de l'éducation mettent à la charge de l'Etat les dépenses de fonctionnement à caractère directement pédagogique dans les collèges, **aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à ce que des dépenses individualisées au service « activités pédagogiques » de la section de fonctionnement du budget d'un établissement puissent être financées, au-delà des ressources spécifiques provenant de l'Etat, par toute autre recette libre d'emploi telle qu'une part de la subvention de la collectivité de rattachement.** »

Le conseil départemental détourne donc cette possibilité établie dans les textes réglementaires en asséchant nos dotations. En effet, la majorité au CD73 a fait adopter vendredi 3 octobre 2025 en Assemblée départementale un budget pour 2026 avec les mêmes injonctions qu'en 2025, avec des dotations en baisse : 7.7 M€ contre 8.1 M€ l'année passée.

C'est la part accordée aux collèges publics qui diminue avec une enveloppe de 5.7M€ pour les 38 établissements contre 6.2M€ en 2024.

Le conseil départemental choisit donc de contraindre l'enveloppe budgétaire afin de ne laisser aucune marge possible aux établissements pour financer des activités d'ordre pédagogiques.

Quels choix devront faire les conseils d'administration en novembre ? Chauffer les établissements mais ne plus acheter de matériel, ou travailler dans le froid ?

Le risque est que nos choix pédagogiques soient désormais dirigés par les choix politiques locaux : nous ne pourrions alors choisir que les activités pédagogiques validées politiquement par la collectivité. Ski, artistes plaisant aux élu-es, seront nous obligé-es de nous conformer au catalogue départemental, ou l'éducation est-elle encore nationale ?

Nous n'en resterons pas là, la liberté pédagogique des enseignant.es est la garantie d'un service public d'éducation pour l'intérêt général, indépendant du pouvoir politique local, garantie d'une équité d'accès à une éducation de qualité sur tout le territoire national.

Nous refusons que soit demandé collèges publics une utilisation stricte des deniers publics et de piocher dans leur trésorerie pour financer des projets et matériels pédagogiques quand, dans un même temps, aucune restriction ni aucun contrôle ne sont appliqués au privé sous contrat.

Un choix politique est fait, enlever aux 38 collèges publics, et ajouter, avec des subventions facultatives, aux 8 collèges privés avec carte blanche, sans contrôle.

Nous avons demandé des audiences auprès de la DSDEN 73, et du Conseil Départemental. Nous exigeons des réponses, et d'autres choix pour le financement des collèges publics.

Nous exigeons que les élèves de Savoie aient accès à la même éducation qu'un élève d'Isère au du Finistère.

Nous invitons les médias locaux à une conférence de presse le mercredi 15 octobre à 13h30, à la maison des syndicats.

8 octobre 2025, à Chambéry